



Partie civile aux assises, dois-je avancer les honoraires avocat

Par **MARIE**, le **16/07/2010** à **17:20**

Bonjour,rnrnje suis partie civile dans une affaire qui passera aux assises ; mon fils est décédé des suites d'un homicide volontaire ayant entraîné la mort sans intention de la donner pour les présumés coupables. mon avocat m'avait dit en 2008, lors du premier contact, vous n'avez rien à régler, je me paierai par la suite ; il y a des caisses pour cela. seulement, aujourd'hui, je reçois une note d'honoraires assez élevée pour les rendez-vous chez le juge d'instruction, et autres démarches ! est-ce normal ? merci de bien vouloir me renseigner.

Par **chris_idv**, le **16/07/2010** à **18:15**

Bonjour,rnrnAvez vous demandé des explications à votre avocat car c'est la première chose à faire ...rnrnCordialement,

Par **MARIE**, le **16/07/2010** à **18:46**

merci pour votre intérêt sur ma demande; votre réponse est évidente, seulement, avant de poser la question à mon avocat et pour ne pas l'étonner, je préfère me renseigner !